

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2025

Le Vingt-Sept Juin Deux Mille Vingt Cinq à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Montescourt-Lizerolles, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle « Gérard Philipe », salle du Conseil Municipal 1^{er} étage, sous la présidence de Monsieur Stéphane LINIER, Maire.

Etaient présents : MM LINIER STEPHANE – LECOMTE CLAUDINE – BUTIN VIVANE - MANTELET MAXENCE – GILBERT CHRISTIAN – MARCHANDISE NICOLE – BILLET OLIVIER - DEMARET PATRICIA – MENET ALAIN – OZIOL ROLAND – LAMART MICHELLE – BERGER BENOIT - LEQUET CYRILLE

Etaient représentés : Monsieur VASSEUR-CAMPION ALEXANDRE par Monsieur LINIER Stéphane - Madame PEIFFER GHISLAINE par Monsieur MENET ALAIN – Madame LECLERE ALEXANDRA par Monsieur GILBERT CHRISTIAN - Madame DEBOVE SYLVIE par Madame BUTIN VIVIANE

Absente : PUDEPIECE CAROLINE

Madame BUTIN Viviane a été élue secrétaire de séance,

Après avoir constaté le quorum, Monsieur LINIER Stéphane ouvre la séance à 18h30,

3 – APPROBATION DE LA REUNION DU 07 MARS 2025

Le procès-verbal de la séance du 07 Mars 2025, ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

4 – FIXATION DU NOMBRE DE SIEGE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération. et de fixer à 76 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon, répartis comme suit :

COMMUNES	NOMBRE DE SIEGES	POPULATION
ANNOIS	1	352
ARTEMPS	1	363
AUBIGNY-AUX-KAINES	1	239
BRAY-ST-CHRISTOPHE	1	65
CASTRES	1	247
CLASTRES	1	590
CONTESCOURT	1	61
CUGNY	1	605
DAILLON	1	431
DURY	1	194
ESSIGNY-LE-PETIT	1	351
FAYET	1	711
FEULAINNE	1	249
FLAVY-LE-MARTEL	1	1 698
FONSOMME	1	517
FONTAINE-LES-CLERC	1	250
FONTAINE-NOTRE-DAME	1	579
GAUCHY	3	5 197
GRUGIES	1	1 348
HAPPINCOURT	1	176
HARLY	1	1 563
HOMBLIERES	1	1 425
JUSSY	1	1 186
LESDINS	1	808
MARCY	1	152
MESNIL-SAINT-LAURENT	1	450
MONTESCOURT-LIZEROLLES	1	1 619
MORCOURT	1	545
NEUVILLE-SAINT-AMAND	1	257
OLLEZY	1	169
OMISSY	1	679
REMAUCOURT	1	278
ROUROY	1	507
SAINTE-QUENTIN	36	52 935
SAINTE-SIMON	1	598
SERAUCOURT-LE-GRAND	1	714
SOMMETTE-BAUCOURT	1	177
TUGNY-ET-PONT	1	283
VILLERS-ST-CHRISTOPHE	1	419
TOTAL	76	79 327

5 – CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT TECHNIQUE A 28 HEURES

Le Conseil Municipal décide de la création d’un emploi d’adjoint technique, permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 8 Juillet 2025. Cet emploi sera pourvu par un agent stagiaire relevant du grade des adjoints technique, et de la catégorie C.

6 – CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT TECHNIQUE A 35 HEURES ET SUPPRESSION DE DEUX CONTRATS A 24 HEURES

Le Conseil Municipal décide de la création d’un emploi d’adjoint technique, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1er Juillet 2025. Cet emploi sera pourvu par un agent stagiaire relevant du grade des adjoints technique, et de la catégorie C et la suppression de deux postes à 24h. Le tableau des effectifs est modifié :

Filière administrative :

1 rédacteur contractuel à temps complet

2 adjoints administratifs à temps complet

Filière technique :

1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

2 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet

3 adjoints techniques à temps complet (dont 1 stagiaire jusqu’au 09/10/2025)

3 adjoints techniques à 28 heures

1 adjoint technique à 24 heures

Filière sanitaire et sociale

1 ATSEM principal de 1^{ère} classe

7 – INSTITUTION DU TEMPS PARTIEL ET MODALITES D’EXERCICE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d’instituer le temps partiel pour les agents de la commune.

8 – FORFAIT COMMUNAL EN MATIERE SCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l’unanimité d’accepter le montant du forfait communal par élève de 487.29 €, il est de 212.59 € pour les élèves des classes élémentaires et de 1055.96 € pour les élèves des classes maternelles pour l’année scolaire 2025/2026.

Arrivée de Madame DUPONT Valérie à 18h49

9 – DECISION MODIFICATIVE POUR LA DISSOLUTION DU BUDGET LOTISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d’accepter la décision modificative n°1.

10 – MISE EN PLACE D’UN TARIF DEGRESSIF EN FONCTION DES REVENUS DES FAMILLES POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES (MERCREDI, MATIN ET SOIR)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d’accepter les nouveaux tarifs pour l’accueil des enfants comme suit :

Pour l'accueil du matin et du soir :

Nombre de part	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	Tarif proposé
	9 836 €	11 802 €	15 722 €	17 705 €	19 896 €	1.10
	10 942 €	13 130 €	17 505 €	19 694 €	22 023 €	1.20
	13 852 €	16 621 €	22 165 €	24 934 €	23 745 €	1.30
	15 722 €	19 522 €	26 028 €	29 282 €	32 747 €	1.40
Supérieur						1.50

Tarif pour la garderie pour les enfants mangeant à la cantine :

Nombre de part	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	Tarif proposé
	9 836 €	11 802 €	15 722 €	17 705 €	19 896 €	0.12
	10 942 €	13 130 €	17 505 €	19 694 €	22 023 €	0.14
	13 852 €	16 621 €	22 165 €	24 934 €	23 745 €	0.16
	15 722 €	19 522 €	26 028 €	29 282 €	32 747 €	0.18
Supérieur						0.20

Pour le mercredi matin :

Nombre de part	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	Tarif proposé
	9 836 €	11 802 €	15 722 €	17 705 €	19 896 €	2.60
	10 942 €	13 130 €	17 505 €	19 694 €	22 023 €	2.70
	13 852 €	16 621 €	22 165 €	24 934 €	23 745 €	2.80
	15 722 €	19 522 €	26 028 €	29 282 €	32 747 €	2.90
Supérieur						3.00

11 - ACCEPTATION DES FONDS VERSES PAR AMP POUR LE SINISTRE DE 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à accepter les fonds.

12 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L’ORGANISATION DES 100 ANS DE LA CITE PAR L’ACOPROMON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention de 4 000 € à l'association ACOPROMON.

13 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE CSM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention de 400 € à l'association CSM.

14 – BIEN SANS MAITRE

Après en avoir délibéré, la Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir pour le compte de la commune les biens sans maîtres suivant :

- 13 rue André Dudot Montescourt-Lizerolles.
- 21 Rue du Cardinal Lescot 02440 Montescourt-Lizerolles

15 – AFFAIRES DIVERSES

La séance est levée à 19h32.

La secrétaire de séance
BUTIN Viviane

